

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle Maurice Jalenques :

Mardi 29 mars 2022 à 20h00

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

À Allanche, le 21/03/2022
Le Maire,

Philippe ROSSIGNOL



ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du PV du 11 février 2022 ;
 - 2 - Réalisation d'un prêt pour divers travaux ;
 - 3 - Vote des CA et des CG 2021 ;
 - 4 - Affectation des résultats 2021 ;
 - 5 - Vote des taux des contributions directes locales 2022 ;
 - 6 - Attribution des subventions 2022 ;
 - 7 - Remplacement EP au Bourg : AC 105 et AC 106 ;
 - 8 - Vente concession : Courrier de M. et Mme VERDIER ;
- QUESTIONS DIVERSES

Mairie - 28 rue Abbé de Pradt -15160 ALLANCHE

☎ : 04 71 20 41 59

✉ : mairie.allanche@wanadoo.fr

⌚ : mairie ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Les après-midis sur rdv

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE Séance du mardi 29 mars 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 21 mars 2022

Présents : 11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Jean-Paul DUMAS, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour :13

Contre : 0

Représentés: Monsieur Patrick MERAL par Monsieur Philippe ROSSEEL, Monsieur Roland VEDRINES par Madame Jennifer DEVÈZE

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Février 2022 - DE_2022_014

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance et s'ils ont d'éventuelles remarques à faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 11 février 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2022
015-211500012-20220329-DE_2022_014-DE



compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 30/03/2022

publié le : 30/03/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2022
015-211500012-20220329-DE_2022_014-DE